

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 528

présenté par
M. Myard

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

À la première phrase de l'alinéa 82, substituer aux mots :

« morale laïque »

le mot :

« laïcité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

On ne aurait confondre la morale et la laïcité, et l'y réduire, comme le propose une vision militante telle qu'exprimée récemment dans une interview par Vincent Peillon.

Cet enseignement est légitime dans la mesure où il est l'occasion de faire partager aux enfants les valeurs de la république dans leur ensemble et à développer chez eux ce que Jules Ferry appelait dans sa lettre aux instituteurs « ces règles élémentaires de la vie morale qui ne sont pas moins universellement acceptées que celles du langage ou du calcul » et qui permettent de rendre la vie en société harmonieuse.